

PROTCOLE SANITAIRE - ACTIVITES SPORTIVES ORGANISEES PAR LA COMMUNE DE PAULHAN DU 7 JUILLET AU 6 AOUT 2021

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'activité en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Chaque participant apportera sa propre bouteille d'eau étiquetée à son nom.

Rappel des règles essentielles :

- * **Lavage des mains obligatoire.** Pour cela, du gel hydro alcoolique et du savon sont mis à disposition des participants.
- * **Port du masque** obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.
- * **Nettoyage et désinfection du** matériel utilisé et déposé dans des bacs prévus à cet effet. Les chasubles prêtées seront également nettoyées et désinfectées avant toute nouvelle utilisation.

Les parents sont informés clairement :

- des conditions des différentes activités et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour exercer l'activité (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant : isolement de l'enfant ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre enfant ;
- des horaires d'accueil et de sortie des enfants.